

# COMPTE RENDU

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2003

A 18 heures

**PRESENTS** : M. SALLIOU P. – Maire

Mme et Ms GEORGES Y. – LE FOLL M. – HENRY B. – FREMONT L. – THOMAS D. – COLLOBERT H. – Adjoints,

Mmes et Ms MABIN B. – LE VEZOUET JP – JONET S. – PERSONNIC A. – LE MARREC Y. – GUENNIC MT. – MONNIER M. – MEUNIER J. – SALAUN JC. – JOUANIGOT A. – KERHERVE J. – RICHARD G.

**ABSENTS** : M. LE BAIL M. qui donne pouvoir à M. HENRY B

Mme ANGER M. qui donne pouvoir à M. LE VEZOUET JP

Ms PLOUX G. – LE ROUX P.

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Le maire donne lecture de la présente séance et propose l'inscription d'une question supplémentaire :

\* Dénomination des rues du futur lotissement du Rucaër.

En fin de séance il donnera des informations sur la réunion qui a eu lieu hier soir et qui traitait du problème des gens du voyage.

### 1° POINT – REVISION DES TARIFS DE CANTINE ET DE GARDERIE – RENTREE 2003

Exposé de M. LE FOLL

A l'heure actuelle le prix du repas de **cantine** est de 2,34 €. Sachant que l'on ne peut augmenter que de 2,3 % maximum, il est proposé un tarif de 2,39 € le repas.

Le repas adulte quant à lui passerait de 3,35 € à 3,50 € (pas de limitation d'augmentation).

En ce qui concerne la **garderie**, le coût de l'heure est actuellement de 0,94 € et l'on propose de passer à 1 € l'heure, sachant que la facturation se fait à la ½ heure même l'après midi où un goûter est servi aux enfants à 16 h 30.

Ainsi pour un enfant

1,00 € pour une heure

Pour 3 enfants de la même famille

2,64 € pour une heure

Accord du conseil

## **2° POINT – PROGRAMME DE VOIRIE 2003 – EXTENSION**

Exposé de Y. GEORGES

L'appel d'offres du programme de voirie a fait ressortir des prix plus bas que prévu. Ceci permet d'étoffer le programme pour travaux d'entretien en y incluant notamment, la route du Rucaër jusqu'à Trivis et le moulin du Rucaër.

Ainsi, même avec ces travaux, on reste dans l'enveloppe prévue (maximum 50 000 €)

Accord du conseil

## **3° POINT – INSTALLATION CLASSEE – REGULARISATION ELEVAGE de M. LE BIHAN à TREGONNEAU**

Le maire informe le conseil qu'une enquête publique se déroule à la mairie de TREGONNEAU du 10 juin au 10 juillet 2003 en vue de la régularisation de la restructuration sans augmentation de cheptel, d'un élevage porcin, à TREGONNEAU, au lieu dit « Ruguézou », autorisé pour 1394 places.

La demande est présentée par Monsieur LE BIHAN, agriculteur de 28 ans.

Pour l'instant il n'y a aucune objection de la part du Commissaire-Enquêteur.

Avis favorable du conseil pour la régularisation de la situation administrative et la mise aux normes du plan d'épandage de l'élevage porcin appartenant à M. LE BIHAN, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur (moins 2 abstentions : J. KERHERVE-A. JOUANIGOT)

## **4°POINT – PERSONNEL COMMUNAL**

### **1 – DEPARTS EN RETRAITE**

- Madame LENOIR Annick, en poste dans la commune depuis 1999 fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1 septembre. Elle intervient à l'école, à la cantine et dans divers locaux communaux.

En début d'année scolaire, elle sera remplacée par Danielle HENRY qui a déjà effectué des remplacements dans les services communaux.

- Madame SOURFLAIS Danièle, secrétaire générale, a décidé de prendre sa retraite à compter du 1 octobre 2003.

Un audit va être demandé au Centre de Gestion pour une réorganisation des services administratifs à la mairie.

Mme LE FEVRE assurera l'intérim de Mme SOURFLAIS.

### **2 – DEMANDE DE PRISE ENCHARGE DE FORMATION**

S. TREBOUTA, emploi-jeune à la bibliothèque jusqu'au 31 octobre, souhaite suivre une formation de préparation au diplôme de l'association des bibliothécaires français et sollicite une prise en charge par la commune d'une partie des frais de stage.

Le coût de la formation s'élève à 670 € et le maire propose la prise en charge de la moitié du montant.

Sa formation ne sera pas terminée à l'issue de son emploi-jeune, elle s'est donc engagée à rester bénévole à la bibliothèque.

B. HENRY explique qu'il va réunir la commission culture dès la fin juillet en vue de la préparation de diverses animations. Il souhaite également une plus large ouverture de la bibliothèque.

Accord du conseil pour la participation de 50 %.

## **5° POINT – DENOMINATION DES RUES DU FUTUR LOTISSEMENT DU RUCAER**

Le maire explique qu'il y a lieu de procéder dès maintenant à la dénomination des rues du lotissement du Rucaër. Ces informations sont réclamées par les services du Cadastre avant de procéder au numérotage des nouvelles parcelles.

3 rues sont concernées :

- La rue principale, soit le prolongement de la rue Yves GUYADER : le maire propose que l'ensemble de la rue porte le nom Yves GUYADER
- Pour les deux impasses, les noms retenus sont Xavier GRALL et GLENMOR

Après un vote, par 13 voix,

**la petite impasse** (celle qui dessert 4 lots à l'ouest) sera l'impasse **Xavier GRALL** et l'autre à l'est, sera l'impasse **GLENMOR**.

## **INFORMATIONS**

► Une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes concernant le SCOT.  
H. COLLOBERT distribue à chacun un questionnaire et demande d'y répondre.

### **► Gens du Voyage**

Une réunion s'est tenue hier à la salle polyvalente.

L'accueil des gens du voyage pose un problème sur le secteur de GUINGAMP depuis une quinzaine d'années.

La compétence «Gens du voyage » a été donnée à la Communauté de Communes.

Chaque commune faisant partie de la CDC a proposé des aires.

2 emplacements ont été retenus, 1 à PABU et 1 à PLOUMAGOAR.

Suite à la réunion communautaire, les habitants du quartier du Rucaër ont réagi.

A leur demande, une réunion publique s'est tenue à la salle polyvalente, lundi à 20 heures en présence du Sous-Préfet, de Melle Thiebault de la préfecture, du groupe Intinérance, des forces de l'ordre et de représentants de la ville de GUINGAMP et de la Communauté de Communes.

Le débat a été passionnel.

Quatre solutions ont été mises en avant, soit :

- 1 – L'emplacement prévu de 8 places, avec gardiennage et accompagnement social
- 2 – L'autre emplacement pressenti situé à La Poterie
- 3 – On cherche ailleurs
- 4 – Le terrain de PLOUMAGOAR est porté de 20 à 28 places

### **Tour de table :**

\* **M. LE FOLL** fait remarquer qu'une loi de mars 2003 permet à la force publique de déloger les gens du voyage mais tant que cette loi ne sera pas appliquée on restera dans le schéma actuel.

\* **D. THOMAS** a été frappée par l'animosité de certaines personnes au cours de la réunion

\* **H. COLLOBERT** propose de réduire le terrain pour en faire un terrain de seulement 8 places.

\* **J. KERHERVE** fait remarquer qu'en donnant la compétence à la CDC, GUINGAMP s'en est débarrassée.

Sa crainte : la proximité de Castel Pic

\* **A JOUANIGOT** aurait souhaité que la discussion de ce soir ait lieu avant et qu'un débat ait été organisé en présence des riverains.

Elle ne comprend pas qu'on ait proposé un terrain proche d'une cité HLM et estime que c'est à GUINGAMP, en priorité de proposer un terrain

\* **M. MONNIER** pense que ce choix est dommageable pour le lotissement du Rucaër. Elle regrette que le débat au sein du conseil n'ait lieu que maintenant.

\* **JC SALAUN et MT GUENNIC** craignent également la proximité de Castel Pic

\* Pour **G. RICHARD**, le problème est dans l'application de la loi. Si on y croit, on tente l'expérience.

\* **S. JONET** quant à elle aurait choisi un terrain plus proche de la 4 voies.

\* **B. MABIN** a été choquée par l'intolérance des gens. Propose de paysager, de faire des talus pour empêcher un nombre trop important de caravanes. S'il y a déviance, alors on fait appliquer la loi.

\* **Y. LE MARREC et J. MEUNIER** rejoignent B. MABIN dans ses propos.

\* Même réaction de la part de **B. HENRY et L. FREMONT**

\* **Y. GEORGES** a été surpris par le nombre de personnes présentes mais pas par l'animosité. Il rappelle que les habitants de Rucaër supportent les gens du voyage depuis longtemps.

\* Le **maire** conclue en indiquant que la décision a été prise à l'unanimité par la CDC. Il souligne qu'il y a une façon humaine de traiter les problèmes.

► **S. JONET** relate la réunion de la commission jeunesse de la CDC au cours de laquelle le choix des 2 sites pour la maison de l'enfance a été décidé, un sur le site de la crèche Pinocchio et un autre à PLOUMAGOAR.

---

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 45